

# Commune de Bas-Intyamou

## Assemblée communale N°2 de la Commune de Bas-Intyamou

du mardi, 29 novembre 2011, de 20.00 à 21.50 heures  
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney

---

**Présidence :** Monsieur Roland Kaeser, Syndic

**Convocations :** Feuille officielle du canton de Fribourg N°46 du 18 novembre 2011  
Affichage aux piliers publics  
Chroniques Bas-Intyamou – convocation tous ménages

**Electeurs inscrits :** 826

**Citoyens présents :** 65

**Scrutateurs:** Monsieur Paul Liard  
Monsieur Laurent Caille

**Preneur du PV :** Madame Laurence Jaquet-Pugin, Secrétaire adjointe

---

### *0. Ouverture de la séance par le Syndic*

A 20 heures, **M. le Syndic, Roland Kaeser**, ouvre la séance en saluant les citoyens présents ainsi que les membres du Conseil.

## TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2011 (il ne sera pas lu)
2. Budget 2012 (ils ne seront pas lus)
  - 2.1. De fonctionnement
  - 2.2. D'investissement
    - 2.2.1 Acquisition d'un bus scolaire
    - 2.2.2 Réfections de routes communales
    - 2.2.3 Participation aux infrastructures de base de la Route communale accédant au quartier du Plain
    - 2.2.4 Acquisition d'une lame à neige
    - 2.2.5 Réfections de chalets d'alpage
    - 2.2.7 Rapport de la Commission financière
    - 2.2.8 Vote des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. Présentation de la planification financière 2011-2015
4. Echange de terrain
5. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 et règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch).

### **1. Lecture du procès-verbal No 1 de l'assemblée du 24 mai 2011**

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal ainsi que sur le site internet, il n'en est pas donné lecture.

Aucun commentaire n'étant apporté à ce document, il est approuvé par vote à mainlevée à l'unanimité, soit 65 « oui ».

### **2. Budgets 2012 (ils ne seront pas lus)**

#### **2.1 Présentation du budget de Fonctionnement**

**M. le Syndic** présente en grandes lignes le budget de fonctionnement qui a été communiqué dans la convocation à l'assemblée. Il donne les totaux, soit :

Charges	CHF 6'128'564.00
Produits	CHF 5'933'536.00

Excédent de charges de	<b>CHF 195'028.00</b>
------------------------	-----------------------

Le déficit de 4,3 % nous permet d'éviter, pour le moment, une augmentation d'impôts. En effet, si l'on franchit la barre fatidique des 5 %, le Service des communes nous contraint à une augmentation des impôts.

## **0. Administration :**

Ce chapitre comprend les frais d'assemblées communales, des votations et élections, du Conseil communal, de l'administration en générale, ainsi que la masse salariale totale de la commune. Les salaires des employés sont ensuite ventilés dans les chapitres correspondant, par exemple les forêts, l'édilité, l'eau, les routes, etc.

## **1. Ordre public :**

Ce chapitre englobe les sous-chapitres de la protection juridique, de la justice, de la police du feu, de la police du feu intercommunale, des affaires militaires et de la protection civile et de la protection de la population. A noter que Bas-Intyamon est commune pilote pour la gestion de la police du feu intercommunale. Ce poste doit s'équilibrer par les participations des communes membres, soit Bas-Intyamon et Grandvillard.

## **2. Enseignement et formation :**

Ce chapitre regroupe les frais liés à la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle et les charges des bâtiments scolaires. A relever que le canton verse aux communes une compensation pour la mise sur pied de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine qui se monte, pour Bas-Intyamon, à environ CHF 43'000.00 par an durant 6 ans, depuis 2008. Ce montant est comptabilisé dans le poste 9900.451.02.

## **3. Culture et loisirs :**

Ce chapitre réunit les postes de la culture, des parcs publics et chemins pédestres, du sport, et des autres loisirs.

## **4. Santé :**

Ce chapitre inclut les charges des hôpitaux, du financement des EMS, des soins ambulatoires et du service médical des écoles.

## **5. Affaires sociales :**

Ce chapitre contient les frais liés au financement des structures d'accueil de la petite enfance, le subventionnement des placements des jeunes enfants, des institutions pour personnes handicapées, de l'aide au logement et de l'assistance. Il est composé essentiellement de charges imposées par le canton.

## **6. Transports et communications :**

Ce chapitre réunit le poste des routes communales, du trafic régional et la participation aux remontées mécaniques, ainsi que celui des véhicules et accessoires, le déneigement, l'édilité.

## **7. Protection et aménagement de l'environnement :**

Ce chapitre inclut les postes de l'approvisionnement en eau, de la protection des eaux, de la gestion des déchets, du cimetière, des endiguements et de l'aménagement du territoire. Les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans les règlements communaux.

## 8. Economie :

Ce chapitre englobe le poste de l'agriculture, des forêts, des forêts intercommunales et du tourisme. A relever que Bas-Intyamou est commune pilote pour la gestion du groupement forestier intercommunal, ce qui fait que le chapitre des forêts intercommunales s'équilibre par la participation aux frais de chaque commune.

**M. Paul Liard** demande à quoi sont dues les grandes différences entre les années 2011 et 2012, dans ce chapitre. **M. Jean-Jacques Grandjean**, Caissier communal, explique qu'il s'agit en fait des différents projets sylvicoles qui alternent entre les communes de Bas-Intyamou et de Grandvillard pour notre équipe forestière commune.

## 9. Finances et impôts :

Ce chapitre comprend les impôts, la gestion de la fortune et des dettes, l'ensemble des bâtiments communaux, chalets et alpages, parcelles et terrains à bâtir, et les autres postes tels que les amortissements supplémentaires. Ce chapitre fait l'objet de prévisions extrêmement prudentes par le Conseil communal.

### 2.2 Présentation du Budget d'Investissement

#### 2.2.1 Acquisition d'un bus scolaire

**M. le Syndic** donne la parole à **Mme Anne-Marie Seydoux**, Conseillère communale.

**Mme Anne-Marie Seydoux** s'exprime en ces termes :

Le cercle scolaire GEVE, via les communes de Bas-Intyamou et de Grandvillard propose l'achat d'un 4<sup>ème</sup> bus.

Le prix à la charge de notre commune s'élève à CHF 43'000.00, étant donné que le prix d'achat se partage entre les communes de Bas-Intyamou et de Grandvillard, au pro rata de la population, soit une charge d'environ 60 % pour nous.

Montant investissement	CHF 43'000.00
Amortissement annuel 15 %	CHF 6'450.00
Intérêt 4 % l'an	CHF 1'720.00

Cette proposition d'achat a été transmise à la DICS.

2 paramètres ont été pris en compte pour motiver cette demande.

- a) L'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le cercle avec l'entrée en vigueur de la 2<sup>ème</sup> EE et l'arrivée de nouveaux enfants en âge scolaire.  
A la rentrée 2011, 152 enfants étaient inscrits et 6 sont arrivés depuis.  
Pour la rentrée 2012, 187 enfants ont été recensés à ce jour, dont 52 enfants qui vont fréquenter les 2 degrés d'école enfantine.  
Au total, 94 devraient fréquenter l'école de Grandvillard et 93 celle de d'Estavannens.

- b) La modification des horaires est imposée par Harmos, entrée en vigueur en 2009. Harmos préconise l'harmonisation des horaires, ce qui veut dire que tous les enfants ont les mêmes horaires journaliers. Les études de plan d'horaires sont en cours par la Commission scolaire et cela reste un casse-tête.

**M. le Syndic** remercie **Mme Anne-Marie Seydoux** pour cette présentation et ouvre le débat.

**M. Jean-Joseph Thédy** demande si l'on bénéficie d'une subvention pour cet achat.

**Mme Anne-Marie Seydoux** répond que oui, la DICS (Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport) rembourse cet investissement en 10 annuités.

**M. Christian Castella** demande si un tableau comparatif a été fait avec une entreprise de transport privé. **Mme Anne-Marie Seydoux** l'informe qu'une demande a été faite auprès des TPF (Transports publics fribourgeois) et que les coûts s'élèvent entre CHF 70 et CHF 80'000.00 par année. En outre, la circulation est difficile sur notre réseau de routes communales avec un grand bus qui ne peut pas tourner dans la cour d'école à Estavannens. D'autre part, les 3 bus actuels sont loin d'être amortis puisque le dernier achat date de 2009. La question des horaires est également sensible, étant donné le peu de temps d'école l'après-midi de 13.30 h à 15.10 h, il serait impossible à un véhicule de l'extérieur de faire le tour et de revenir. Cependant, elle précise que la DICS se réserve le droit de proposer une autre solution.

**M. Joseph Geinoz** se renseigne au sujet des chauffeurs qui doivent, sauf erreur, suivre une formation adéquate. En trouvera-t-on toujours ? **Mme Anne-Marie Seydoux** déclare qu'actuellement, la Commission scolaire peut compter sur 2 personnes prêtes à suivre cette formation et elle a décidé de rechercher activement 2 personnes supplémentaires au moins. Ces personnes devront suivre une semaine de formation financée par la DICS.

### **2.2.2 Réfection de routes communales**

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Jérôme Vallélian**, Conseiller communal.

**M. Jérôme Vallélian** s'exprime en ces termes :

Comme vous avez pu le constater, certaines routes nécessitent un assainissement, car elles se dégradent, il y a des fissures importantes.

Les assainissements prévus concernent :

- a) La Route de la Vudalla, secteur d'Enney, dès la sortie du centre village au départ de l'ancienne laiterie : jusqu'à la bifurcation Impasse du Bry sur environ 1,2 km (au-delà, la route est à la charge du Syndicat de la route alpestre d'Enney).  
Cet assainissement sera réalisé par fraisage et pose d'une couche de bitume. L'aménagement de quelques accotements permettant le croisement des véhicules est prévu.

- b) La Route de la Létchyre, secteur d'Enney, après le passage des ruisseaux, étant donné que la première partie est encore en état. Le secteur le plus dégradé de cette route nécessite un assainissement lourd, soit le remplacement du coffre, le fraisage et la couche de bitume.
- c) Un petit tronçon à la Route des Auges, secteur d'Enney, à la hauteur de l'habitation de la famille Maradan, en raison de l'affaissement d'un côté.

Ces travaux sont estimés à CHF 349'000.00.

**M. Jérôme Vallélian** précise qu'une demande de subvention est en cours d'étude par le Service des Améliorations Foncières, une visite de l'expert fédéral est prévue au 6 décembre 2011.

**M. le Syndic** remercie **M. Jérôme Vallélian** pour sa présentation et ouvre le débat.

**M. Laurent Grangier** se renseigne au sujet de la Route de la Rochena, en raison d'un fort affaissement. **M. Jérôme Vallélian** répond en expliquant que cette route est probablement privée, mais il s'engage à contrôler.

**M. Charly Rime** demande à quelle hauteur la subvention se chiffrerait. **M. Jérôme Vallélian** explique que les montants attribués dépendent de la lourdeur des travaux nécessaires. C'est le bureau des Amélioration foncières qui déterminent le chiffre.

**M. Marcel Pharisa** s'inquiète du sujet du chemin des Rez-de-la-Ferranna, il demande si le Conseil prévoit de le goudronner un jour. **M. Jérôme Vallélian** explique qu'il s'agit d'un quartier sis hors zone et que le goudronnage n'est pas autorisé pour le moment, d'autant qu'il a été refait en gravier il y a quelques années.

### **2.2.3 Participation aux infrastructures de base de la route communale accédant au quartier du Plain.**

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Manuel Francey**, en charge du dicastère des constructions.

**M. Manuel Francey** débute en présentant une photo du quartier selon sa présentation actuelle et avec une indication de l'étendue de la zone qui sera construite, soit le quartier du Plain, en dessus du quartier du Tôt dans le village d'Enney. Il s'agit d'un plan de zone établi lors de l'approbation du dernier plan d'aménagement local qui date de 1993 et qui avait été élaboré par la commune d'Enney. Il montre également un plan directeur des circulations et il résume la situation ainsi.

Il s'agit de l'implantation, sous réserve des autorisations de construire, au dessus du Tôt, de 28 villas individuelles, d'un équipement de détail et d'une route de desserte ainsi que du raccordement des chemins (sentiers et servitudes).

**Le projet :**

Equipement de base existant (en limite de propriété) :

- Eau
- Epuration
- Services (électricité, téléphone, etc..)

**L'accès routier :**

- L'accès actuel par le centre du village d'Enney est insuffisant (largeur et pente)
- Un nouvel accès doit être réalisé selon le plan directeur des circulations en vigueur, depuis la route cantonale.

**L'accès projeté :**

- Bifurcation sur la route cantonale
- L'accès rejoint la route du Tôt existante (dans les environs du stand de tir)
- Un nouvel accès à l'immeuble de la Route de l'Intyamou 22 (Les Cyclamens) et la villa voisine
- La création possible (si exigée) d'une présélection sur la route cantonale.

**Ce nouvel accès routier se base sur :**

- La Loi sur les constructions (LATec – art. 93 et 94) qui décrit l'obligation des communes d'assurer les équipements de base en tenant compte des options définies dans le plan directeur communal et du fait que l'équipement de base comprend les routes principales, collectrices et leur raccordement au réseau routier principal.

Art. 93 Obligation d'équiper

<sup>1</sup> Les communes ont l'obligation de prévoir au moins l'équipement de base conformément aux zones à bâtir définies par le plan d'affectation des zones et d'assurer sa réalisation dans les délais fixés par le programme d'équipement. Elles tiennent compte des options retenues dans le plan directeur communal.

<sup>2</sup> Tant qu'un équipement complet n'est pas assuré, aucun permis de construire ne peut être délivré.

Art. 94 Equipement de base et équipement de détail

<sup>1</sup> L'équipement de base comprend :

- a) Les routes principales, collectrices et leur raccordement au réseau routier principal ainsi que les liaisons piétonnes :

**Le financement**

- |  |                |
|--|----------------|
| - Coûts estimés de l'accès routier (avec présélection) | CHF 427'932.00 |
| - Prise en charge par les propriétaires                | CHF 94'834.00  |
| - Part communale                                       | CHF 333'098.00 |
| - Verbal et abornement                                 | CHF 14'000.00  |
| - Total pour la commune                                | CHF 347'098.00 |

### Propriété du fonds

- Propriétaires actuels du fonds : Messieurs Jacques et Philippe Pharisa
- L'emprise nécessaire est estimée à 3'000 m<sup>2</sup>
- La commune procède à un échange de terrain avec un parchet déjà loué actuellement à l'exploitation agricole de Messieurs Jacques et Philippe Pharisa.
  - 1 m<sup>2</sup> d'emprise pour la route = 3 m<sup>2</sup> de terrain agricole

### Avantages

- La route du Tôt, passant par le centre du village et devant l'église, est totalement inadaptée à l'accès d'un nouveau quartier de 28 villas.
  - durant le chantier
  - pour l'accès du quartier
- le nouvel accès drainera également le trafic de la route du Tôt permettant ainsi un désengorgement du centre d'Enney

La décision sur laquelle l'assemblée doit se prononcer :

Le crédit d'investissement pour la part communale de la nouvelle route d'accès

- Montant total de CHF 350'000.00 réparti sur 2 ans,  
CHF 50'000.00 en 2012  
CHF 300'000.00 en 2013
- Coûts financiers (emprunt)
  - Amortissement 4 % CHF 14'000.00 / an
  - Intérêts 4 % CHF 14'000.00 / an
  - Total CHF 28'000.00 / an

Montant investissement total	CHF 350'000.00
Amortissement annuel 4 %	CHF 14'000.00
Intérêt 4 %	CHF 14'000.00

Part inscrite au budget 2012	CHF 50'000.00
------------------------------	---------------

**M. le Syndic** remercie **M. Manuel Francey** pour sa présentation et ouvre le débat.

**M. Marcel Pharisa** demande si un giratoire est prévu. **M. Manuel Francey** explique que le projet prévoit une présélection sur la route cantonale mais pas un giratoire. En outre, la présélection est projetée sur le côté amont de la route à cause de la forte pente en aval. **M. le Syndic** précise que le Conseil a rencontré le Service des ponts et chaussée pour s'assurer de la validité du projet.

**M. Dominique Kolly** s'inquiète au sujet de l'accès actuel au quartier du Tôt. Sera-t-il bouclé ? **M. Manuel Francey** lui répond que cela n'est pas prévu. Le passage des camions sera probablement interdit mais pas le trafic ordinaire des habitants du quartier.



**M. Charly Rime** se renseigne sur le tracé de cette nouvelle route privée du quartier par rapport au quartier du Tôt. **M. Manuel Francey** reprend la route et détaille le tracé qui passe juste à côté du quartier du Tôt.

**M. Richard Baudevin** demande pourquoi cet accès routier n'est pas prévu jusqu'au Perrey. **M. Manuel Francey** explique la position du canton qui se refuse à laisser relier ces 2 zones à bâtir.

**M. Richard Baudevin** déclare que de ce fait, si le quartier du Perrey se développe, le trafic généré va charger la route de la Vudalla et **M. Manuel Francey** lui donne raison.

**M. André Dey** s'inquiète de la boucle présentée par cette nouvelle route. **M. Manuel Francey** confirme que le choix du tracé a été dicté par la configuration du terrain et sa forte déclivité par endroits. Cet endroit est en outre sur le tracé à la charge des promoteurs.

**M. Richard Baudevin** demande si ce quartier du Plain va réellement se faire. **M. Manuel Francey** explique que le Conseil s'est penché sur ce dossier à la demande pressante des promoteurs. Le Conseil voulait absolument avoir réglé ce problème de l'accès avant d'envisager la venue de ce nouveau quartier. **M. le Syndic** précise que ce projet existe depuis 10 ans et que les négociations ont été nombreuses.

**M. Paul Liard** demande si la commune reprendra par la suite le tronçon de route privée. **M. le Syndic** confirme que oui, une fois que toutes les infrastructures sont réalisées, l'éclairage notamment, la commune reprendra ce tronçon.

**M. Laurent Caille** s'inquiète de la parcelle de **Mme Jacqueline Borcard**. Est-elle concernée par le projet. **M. le Syndic** lui répond qu'une partie de cette parcelle n'est pas en zone à bâtir (notamment la partie qu'il exploite).

**M. Laurent Grangier** demande combien de villas cette route desservirait. **M. Manuel Francey** rappelle la présentation du projet pour un nouveau quartier de 28 villas ainsi que le quartier actuel du Tôt, soit un grand nombre de propriétés et d'usagers, y compris la colonie.

**M. Francis Grandjean** demande s'il s'agira d'habitations à l'année ou de résidences secondaires et si l'on peut absorber une telle population pour les écoles etc..

**M. Manuel Francey** lui répond que l'école d'Estavannens est agrandie en ce moment en fonction d'une certaine augmentation de la population mais qu'il est quand même très difficile d'estimer exactement l'impact d'un tel quartier, d'autant que tout le monde ne fréquente pas l'école en même temps.

**M. Paul Liard** se renseigne au sujet du déneigement sur une route privée. **M. Jérôme Vallélian** confirme que la commune déneige tout le réseau routier et facture si nécessaires ces services conformément à la convention qui sera signée avec les différents propriétaires.

**M. Charly Rime** demande quelle partie du terrain sera utilisée pour ce projet, la partie plate ou les talus. **M. Manuel Francey** lui confirme ses craintes à l'aide de la carte. Il s'agit effectivement des endroits les plus plats qui seront choisis pour l'implantation des villas. **M. Manuel Francey** ajoute qu'il s'agit des dernières surfaces de zone à bâtir de la commune et que cette zone est en terrain à bâtir depuis 1993 déjà.

#### **2.2.4 Acquisition d'une lame à neige**

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Jérôme Vallélian**, qui présente le projet suivant :

**M. Jérôme Vallélian** explique la nécessité de remplacer la lame à neige utilisée dans le village d'Enney, l'actuelle étant usée.

Montant investissement total	CHF 18'600.00
Amortissement annuel 15 %	CHF 2'790.00
Intérêts 4 % l'an	CHF 744.00

Les dimensions de la nouvelle lame choisie seront identiques à celle qui doit être remplacée, soit 2,70 m de largeur au travail 2,30 m de largeur, droite et relevée.

**M. le Syndic** remercie **M. Jérôme Vallélian** et ouvre le débat et étant donné que personne ne souhaite prendre la parole, il passe au point suivant.

#### **2.2.5 Réfection sur le réseau d'eau potable**

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Bernard Grangier**. Celui-ci s'exprime ainsi :

Les travaux que nous souhaitons entreprendre se situent dans le village d'Estavannens, au village d'Enhaut. Il s'agit de remplacer la conduite principale depuis le carrefour de la Route Neuve en direction de l'église jusqu'à la hauteur de la maison anciennement Pierre Ecoffey.

Ces travaux se dérouleront en 2 phases :

- a) Le remplacement de la conduite dans le terrain
- b) Le remplacement de la conduite et la réfection de la route depuis l'église jusqu'au carrefour de la Route Neuve.

Le devis se présente ainsi :

Pour la route	CHF 150'000.00
Pour la conduite	CHF 55'000.00
Coût total	CHF 205'000.00

**M. Bernard Grangier** explique que ces travaux s'avèrent nécessaires pour le bien de la collectivité, étant donné l'état de vétusté de la conduite à changer. Si l'assemblée accepte cet investissement, une séance d'information sera organisée à l'intention des riverains, dans la deuxième partie du mois de janvier.

**M. Bernard Grangier** explique que le Conseil souhaite que l'assemblée lui accorde un montant total de CHF 225'000.00 et qu'un montant de CHF 20'000.00 est prévu pour l'éventuelle réfection du réseau d'eau de Villars-sous-Mont, en particulier dans le quartier des Loyettes.

**M. Bernard Grangier** explique qu'actuellement, suite à de nombreuses coupures signalées par les habitants de ce quartier, le village de Villars-sous-Mont est entièrement alimenté par la commune de Grandvillard et le quartier des Loyettes ne subit plus de coupures intempestives. Il semblerait que les difficultés viennent de la protection intérieure de certains tuyaux sur le réseau de Grandvillard, entre le bâtiment des pompiers et la place de tir DCA. Cette protection, appelée PUR, se détache de façon irrégulière et soudaine et elle obstrue parfois les conduites. La commune de Grandvillard va procéder au remplacement de la conduite défectueuse dès le printemps prochain.

Par mesure de prévoyance, le Conseil communal souhaite mettre au budget ce montant de CHF 20'000.00 pour d'éventuelles transformations dans le secteur de Villars-sous-Mont.

Le montant d'investissement total qui sera présenté au vote sera par conséquent de :

Montant investissement total	CHF 225'000.00
Amortissement 4 %	CHF 9'000.00
Intérêts 4 %	CHF 9'000.00

**M. le Syndic** remercie **M. Bernard Grangier** pour cette présentation et ouvre le débat.

**M. Paul Liard** demande si l'armée participe à de telles dépenses, de par sa position sur le tracé de la conduite. M. le Syndic confirme que la commune de Grandvillard est effectivement en négociation avec l'armée pour le remplacement de cette conduite. Etant donné qu'il s'agit du territoire communal de Grandvillard, le Conseil communal de Bas-Intyamont n'a aucun droit de regard sur ces négociations.

#### **2.2.6 Réfection de chalets d'alpage**

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Edgar Eggen**.

**M. Edgar Eggen** explique que cette année, le Conseil a effectué la visite des alpages du village d'Enney et a constaté différents travaux à exécuter, pour un total de CHF 76'000.00 :

##### Chalet de la Vudallaz

La paroi extérieure du côté Moléson est à refaire, ainsi qu'une place en dur aux alentours du bassin pour améliorer l'accès pour les bêtes.

Le bélier est à remplacer.

##### Le Fragnolet

Il faut remplacer une partie des tavillons et la faîtière est à mettre à neuf ainsi que le mur du côté Gruyères.

Des travaux de drainage seront entrepris par M. Philippe Gremion et le matériel sera mis à disposition par la commune.

##### Les Esserts d'Amon

Le plancher de l'écurie est à refaire.

Les Esserts d'Avau

Le Conseil envisage la pose d'un simalen et l'installation de 2 bassins afin de récupérer le trop-plein qui coule dans les pâturages. M. Patrice Gremaud effectuera lui-même une partie des travaux. Ces travaux devraient éviter un drainage, toujours coûteux.

La Tolettaz

La ramure du côté sud est à refaire.

La Méjon

Le remplacement du bassin est souhaité.

Les Longeornes-derrière :

Le Conseil a constaté des trous dans la paroi intérieure de l'écurie et la porte de la bouète est à retenir.

**M. le Syndic** remercie **M. Edgar Eggen** pour ces explications et il ouvre le débat. Etant donné que personne ne souhaite s'exprimer, il passe au point suivant.

**2.2.7 Rapport de la Commission financière**

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Marc-Henri Favre**, Président de la commission financière.

**M. Marc-Henri Favre** s'exprime ainsi :

La Commission financière s'est réunie avec le Conseil communal le 22 novembre 2011 afin d'examiner le budget de fonctionnement et des investissements pour l'année 2012.

Après analyse et après avoir obtenu toutes les informations nécessaires auprès du Conseil communal, la Commission financière constate que ledit budget est conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat.

C'est pourquoi la Commission financière, composées de Mme Christine Castella et de Messieurs Jean-Marc Wicki et Marc-Henri Favre, propose à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement et le budget d'investissements 2012 proposés par le Conseil communal.

**2.2.8 Vote des budgets de fonctionnement et d'investissements 2012**

La parole n'étant plus demandé, **M. le Syndic** propose à l'assemblée de voter les points suivants :

**Budget de fonctionnement**

**« Celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté se prononcent en levant leur bulletin de vote. »**

**Résultat : Accepté par 65 «oui », soit à l'unanimité.**

**Budget des investissements**

Le budget des investissements doit être voté point par point, conformément à l'article no 49 de la loi sur les communes. Pour chacun de ceux-ci, M. le Syndic déclare :

**« Celles et ceux qui acceptent .....se prononcent en levant leur bulletin de vote, puis « contrepartie » et enfin « abstention »**

2.2.1 Acquisition d'un bus scolaire

Montant d'investissement	CHF 43'000.00
Amortissement annuel 15 %	CHF 6'450.00
Intérêts 4 % l'an	CHF 1'720.00

**Résultat : Accepté par 65 « oui », soit à l'unanimité.**

2.2.2 Réfections des routes communales

Montant d'investissement	CHF 349'000.00
Amortissement annuel 7 %	CHF 24'430.00
Intérêts 4 % l'an	CHF 13'960.00

**Résultat : Accepté par 65 « oui », soit à l'unanimité.**

2.2.3 Participation aux infrastructures de base de la route communale accédant au quartier du Plain

Montant d'investissement	CHF 350'000.00
Amortissement annuel 4 %	CHF 14'000.00
Intérêt 4 % l'an	CHF 14'000.00
Part inscrite au budget 2012	CHF 50'000.00

**Résultat : Accepté par 63 « oui » contre 2 « non »**

2.2.4 Acquisition d'une lame à neige pour le secteur d'Enney

Montant d'investissement	CHF 18'600.00
Amortissement annuel 15 %	CHF 2'790.00
Intérêts 4 % l'an	CHF 744.00

**Résultat : Accepté par 63 « oui » contre 2 « non »**

2.2.5 Réfection sur le réseau d'eau

Montant d'investissement	CHF 225'000.00
Amortissement annuel 4 %	CHF 9'000.00
Intérêts 4 % l'an	CHF 9'000.00

**Résultat : Accepté par 65 « oui », soit à l'unanimité.**

2.2.6 Rénovation de chalets d'alpage

Montant d'investissement	CHF 76'000.00
Amortissement annuel 3 %	CHF 2'280.00
Intérêts 4 % l'an	CHF 3'040.00

**Résultat : Accepté par 65 « oui », soit à l'unanimité.**

**M. le Syndic** remercie l'assemblée pour l'ensemble de ces votes et pour la confiance qu'ils traduisent envers le Conseil communal.

**M. le Syndic** déclare que ces investissements seront financés par un emprunt bancaire.

### **3. Présentation de la planification financière 2011-2015**

**M. le Syndic** explique que la planification financière est un instrument de gestion à disposition des autorités et de l'administration qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'information d'ordre économique, politique et social. Il appartient ensuite aux autorités de faire usage de cet instrument pour corriger les écarts et tenter d'extraire le ménage communal d'évolutions non souhaitables annoncées par la prévision.

En application de l'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le conseil communal a l'obligation dès l'automne 2007 d'adopter un plan financier. Ce plan a été établi et transmis à la Commission financière pour préavis.

Il constitue une base de travail intéressante pour le conseil communal car il permet de projeter dans les 5 ans les effets de variations du budget de fonctionnement ainsi que les nouveaux investissements.

En application de l'article 10, al. 1, lit. R de la loi sur les communes, ce plan financier est présenté chaque année à l'assemblée communale afin qu'elle ne prenne acte.

**M. le Syndic** donne la parole à **M. Manuel Francey**, qui a préparé ce tableau en collaboration avec **Messieurs Jérôme Vallélian et Jean-Jacques Grandjean**. Il a essayé de présenter des chiffres essentiels afin de rendre ce tableau lisible et compréhensible.

La planification financière est en fait l'estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour les 5 prochaines années à partir des derniers comptes.

La MNA permet d'estimer la capacité d'assurer les investissements sans emprunter et elle donne une estimation du bénéfice (+) ou déficit (-).

Les éléments retenus sont :

- Estimation des charges
  - Charges de fonctionnements
  - Charges financières en fonction des investissements (passés ou futurs)
- Estimation des recettes

Les éléments non retenus sont :

- Les imputations internes
- Les amortissements supplémentaires

Les principaux éléments investissements sont :

- Les coûts des investissements passés et futurs
- Les ventes de terrains (zone d'activité)

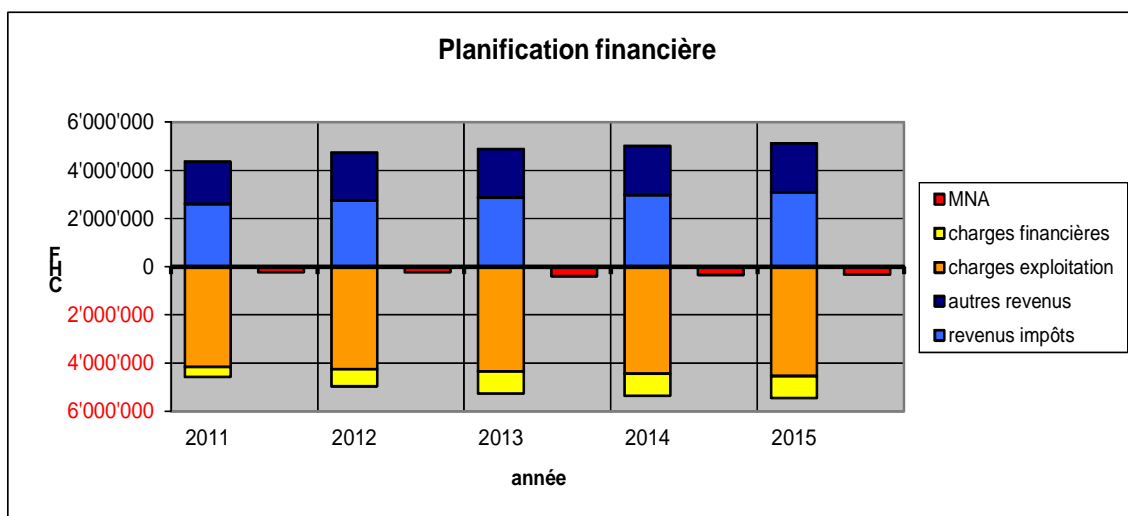
Les principaux éléments de recettes :

- Le Conseil applique le principe de la prudence en ce qui concerne les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)

## Planification 2011 - 2015



		2011	2012	2013	2014	2015
Revenus	revenus impôts	2'604'498	2'745'740	2'865'824	2'977'806	3'094'203
	autres revenus	1'743'341	1'987'090	2'004'006	2'025'785	2'032'964
Charges	charges exploitation	4'164'415	4'252'230	4'353'666	4'446'558	4'541'450
	charges financières	415'000	709'757	905'757	905'757	905'757
	MNA	-231'576	-229'157	-389'593	-348'724	-320'040



**M. le Syndic** remercie **M. Manuel Francey** pour cette présentation et ouvre le débat.

**M. Paul Liard** félicite le Conseil et **M. Manuel Francey** pour la clarté de ses explications. Il a quelques expériences de par son ancien mandat de Conseiller général à la Chaux-de-Fonds et il connaît l'ampleur de la tâche. Il se rend compte que ce travail est effectué de façon sérieuse, même dans une petite commune de la taille de Bas-Intyamou.

**M. Christian Castella** exprime ses soucis. Il se rend parfaitement compte que d'ici quelques années, nous risquons de friser la barrière des 5 % de déficit du budget de fonctionnement et par conséquent, nous nous dirigeons vers une augmentation des impôts. Certes l'assemblée communale a accepté le budget mais il souhaite que le Conseil songe à des mesures d'économie, pures et dures afin d'anticiper cette augmentation.

**M. Manuel Francey** répond que l'on voit effectivement chaque année un peu plus clair dans ces tableaux qui seront notamment repris en cours d'année afin de savoir où on va et pour obtenir des éléments supplémentaires qui ne sont pas encore pris en compte.

Il admet que des mesures d'économie sont toujours possibles mais il souligne le fait que le Conseil a toujours le souci de garantir un certain service à la population. Il cite la récente visite du Conseil communal de tous les bâtiments communaux. La prise de conscience de l'état de certains bâtiments communaux provoque une réflexion et des choix devront être faits.

**M. Jean-Jacques Grandjean** ajoute que la vente du terrain à Morand devrait intervenir dans le courant de l'année 2012. Il cite également M. Ballaman, du Service des communes qui lui a présenté le projet qui devra passer devant le Conseil d'Etat et le Grand-Conseil qui tendent à rendre le taux d'impôt fluctuant en fonction du résultat comptable.

**M. Marc-Henri Favre**, Président de la Commission financière, rappelle que la commune de Bas-Intyamont a été fortement pénalisée par les nouveaux calculs de la péréquation financière. Cependant, l'arrivée dans la commune de nouveaux postes de travail, chez Ladurée et chez Morand, devrait améliorer notre situation.

**M. Manuel Francey** rappelle aussi que le revenu moyen des contribuables reste assez bas (CHF 2'400.00) ainsi que le revenu moyen par habitant (CHF 2'250.00).

Nous travaillons avec beaucoup d'incertitude, notamment au niveau des transports publics.

**M. Paul Liard** se déclare quant à lui, très optimiste pour l'avenir financier de la commune.

**M. le Syndic** remercie tous les intervenants et il donne la parole à **M. Marc-Henri Favre**, Président de la commission financière.

**M. Marc-Henri Favre** déclare que la Commission financière a pris connaissance de la planification financière 2010-2014, élaborée par l'autorité communale. Elle a constaté que cette dernière est tenue à jour en fonction des futurs projets et réalisations communales et elle en a pris acte.

#### **4. Echange de terrain**

M. le Syndic donne la parole à **M. Manuel Francey**.

**M. Manuel Francey** explique que dans le cadre de la réalisation de la route d'accès au quartier du Plain, la commune doit procéder à l'acquisition du terrain nécessaire par un échange. Les négociations avec les frères Jacques et Philippe Pharisa ont eu la teneur suivante :

- Acquisition par la commune de environ 3'000 m<sup>2</sup> sis sur l'article 152 du secteur d'Enney
- Cession par la commune de environ 9'000 m<sup>2</sup> sis sur l'article 3233 du secteur d'Estavannens.
- Facteur d'échange 1 m<sup>2</sup> pour 3 m<sup>2</sup>

**M. Manuel Francey** ajoute que le terrain cédé est déjà exploité par les frères Pharisa, propriétaires, et qu'il est situé à proximité de leur ferme au chemin du Béveret, au lieu-dit Les Tolas à Estavannens.

Avant d'ouvrir les débats et de passer au vote, **M. le Syndic** demande à **M. Nicolas Pharisa** de se récuser, étant donné les liens de parenté étroits qui le lient à Messieurs Jacques et Philippe Pharisa (ses deux frères). **M. Nicolas Pharisa** quitte donc la salle.



M. Francis Grandjean demande quels sont les critères pour ce barème d'échange de 1 contre 3. M. Manuel Francey explique que le prix du terrain dépend tout d'abord de son usage. Un terrain agricole n'a pas la même valeur qu'un terrain à bâtir. Le barème utilisé dans le cadre du récent remaniement parcellaire du village d'Estavannens était de 1 contre 5, donc le Conseil a réussi à baisser ce barème à 1 contre 3.

**M. Fabrice Pasquier** demande si le projet de route d'accès pour le quartier du Plain dépend de cet échange. **M. Manuel Francey** confirme cette condition. En effet, si l'échange de terrain ne devait pas se conclure, la route ne serait pas réalisée et le projet tomberait à l'eau.

**M. Auguste Both** demande si les frères Pharisa sont au courant de cet échange et de ses conditions. **M. le Syndic** lui confirme l'accord conclu entre le Conseil et Messieurs Jacques et Philippe Pharisa, après de longues négociations.

Nous sommes à ce stade de l'assemblée 64 citoyens, une personne ayant quitté la salle. Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Syndic** propose à l'assemblée de passer au vote, en ces termes :

« **Celles et ceux qui approuvent cet échange de terrain avec une proposition de 1 pour 3 m<sup>2</sup> en faveur de Messieurs Jacques et Philippe Pharisa se prononcent en levant leur bulletin de vote .... contrepartie, abstentions ?** »

**Résultat : Accepté par 63 « oui » et 1 « non ».**

**M. le Syndic** remercie l'assemblée pour ce vote de confiance envers les Autorités communales et il passe au dernier point du tractanda.

## **5. Divers**

**M. le Syndic** a le plaisir d'informer l'assemblée que le nouveau site internet de la commune est maintenant opérationnel. Ce transfert a demandé un énorme travail de la part de la Secrétaire communale Mme Erika Dupont, qu'il tient à remercier particulièrement.

*M. le Syndic annonce la prochaine assemblée des comptes, qui se tiendra le mardi 24 avril 2012 à 20.00 heures.*

Il donne ensuite la parole aux citoyens :

**M. Georges Grandjean** demande ce qu'il va advenir du secteur de la Perra où il a remarqué des prises de mesures, etc..

**M. le Syndic** explique que ce terrain est en zone à bâtir et qu'un promoteur est en train de préparer un dossier pour la construction de 2 immeubles. Rien n'est encore à l'enquête cependant et le Conseil est également dans l'expectative.

**M. François Geinoz** se renseigne au sujet du passage à niveau du camping. **M. le Syndic** lui répond que le dossier est en suspens. Le dossier est actuellement dans les mains des TPF pour la mise à l'enquête au niveau fédéral. Cette mise à l'enquête interviendra probablement en 2013, étant donné que la limite de subventionnement est arrêtée en 2014.

**M. Christophe Seydoux** se renseigne au sujet de la réalisation des chalets en Afflon. **M. Manuel Francey** explique que le permis de construire a été délivré par la Préfecture pour la construction de 5 chalets de vacances, en dessus du chemin.

**M. Paul Liard** demande si les chalets d'alpage de la commune sont munis d'une plaque avec le nom du chalet. Il s'est récemment rendu à Lessoc et a constaté que le chalet qu'il visitait ne portait pas de plaque et il le regrette. M. le Syndic donne la parole à **M. Charly Rime**, teneur de montagnes à Enney. Celui-ci répond qu'à sa connaissance, les chalets du secteur d'Enney du moins sont tous munis d'une plaque avec leurs appellations. Cependant, le Conseil prend note de la remarque.

**M. Jean-Pierre Descloux** demande si le Conseil envisage, avec l'augmentation de la population, la création d'un local avec des WC pour le personnel de l'édilité. **M. le Syndic** prend note de la remarque.

**M. Jérôme Vallélian**, Conseiller communal précise qu'il envisage de mettre au budget de 2013 la réfection du passage à niveau de Villars-sous-Mont.

**Mme Marcelle Page** demande s'il serait possible de visionner des graphiques plus grands lors des assemblées. Elle ne parvient pas à lire les graphiques. Le Conseil en prend note.

**M. André Dey** demande ce que le Conseil envisage de faire avec les 2 salles de classe d'Enney qui seront libérées dès la rentrée prochaine. **M. le Syndic** explique que la salle du côté Vudalla sera utilisée pour les archives communales. La deuxième sera probablement destinée aux sociétés.

En conclusion, **M. le Syndic** remercie :

- La Commission financière
- La Commission d'urbanisme
- La Commission de bâtisse de l'école d'Estavannens
- Le Personnel de l'édilité et des forêts
- Le Corps des Sapeurs-pompiers et son Etat-major
- Toutes les personnes qui s'engagent d'une manière ou d'une autre pour la collectivité.

Il remercie l'ensemble des citoyens pour la confiance accordée envers le Conseil communal.

Il souligne le gros travail fourni par ses collègues du Conseil et les membres du personnel administratif.

Il souhaite à tous d'excellentes Fêtes de fin d'année et clôt l'assemblée, il est 21h46.

**M. Claudio Derada, Vice-Syndic**, prend à son tour la parole pour remercier chaleureusement M. le Syndic au nom de ses Collègues du Conseil et de toute la population de la belle commune de Bas-Intyamon.

#### Au nom du Conseil communal

La Secrétaire-adjointe

Le Syndic

L. Jaquet-Pugin

R. Kaeser